



Mon Ordre et moi

Flash actu

N ° 52 - Mardi 13 Octobre 2015

Votre avis nous intéresse

Lançons ensemble le chantier de l'actualisation de notre décret d'actes

Le décret relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute n'a que très peu évolué en 20 ans [\[pour le consulter\]](#)

Or depuis, les compétences des praticiens ont progressé en même temps qu'ont évolué les attentes des patients qui, lorsqu'ils viennent chez un kinésithérapeute ont une demande légitime de qualité, de sécurité et d'efficacité des soins.

Par ailleurs, les études viennent d'être réformées et leur durée portée à 5 ans.

C'est pourquoi le conseil national entame le chantier de l'actualisation du décret d'actes.

Mais cette réforme ne se fera pas sans vous.

Il y a certainement des actes et des techniques que vous souhaiteriez effectuer mais qu'il vous est aujourd'hui impossible de mettre en œuvre car ils ne font pas partie de notre décret d'actes. Il existe peut-être aussi des techniques que vous pratiquez sans pour autant pouvoir les identifier dans le décret.

Cet échange que nous mettons en place doit permettre de concevoir un texte qui sera au plus près des réalités de l'exercice des 83 000 kinésithérapeutes afin de garantir la qualité des soins et la sécurité des patients.

Vous avez jusqu'au **1er décembre** pour adresser vos contributions à monordre@ordremk.fr, elles nourriront la réflexion du Conseil national.

Contact : monordre@ordremk.fr

Rédaction : Franck GOUGEON

Webmaster : Claude ANSQUER

Pour se désabonner de cette lettre cliquez- [ici](#)

Copyright © [\[CNOMK\]](#) - [\[Mentions légales\]](#)

